



Guide d'information aux candidats

Modalités sur la VAE

Préambule – À vous, candidats

Vous avez acquis des compétences précieuses au fil de vos expériences professionnelles, bénévoles ou associatives ou vous êtes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau. Ces savoir-faire, souvent développés sur le terrain, méritent d'être reconnus officiellement. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est le dispositif qui vous permet de transformer votre parcours en une certification reconnue par l'Etat.

La VAE est une opportunité unique :

- *Elle vous offre la possibilité d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel sans suivre un cursus complet.*
- *Elle valorise vos acquis et renforce votre légitimité dans votre métier.*
- *Elle peut faciliter une évolution de carrière, une reconversion ou l'accès à de nouvelles responsabilités.*

Ce parcours demande de l'engagement et de la préparation, mais vous ne serez pas seul. Notre centre de formation est là pour vous accompagner à chaque étape, afin que votre expérience devienne une véritable qualification.

La VAE est avant tout votre projet : un projet qui reconnaît ce que vous savez déjà faire et qui ouvre de nouvelles perspectives pour votre avenir professionnel.

Table des matières

1	Les textes réglementaires	3
	EXEMPLE de parcours VAE pour le titre professionnel DGESP	4
2	C'est quoi le DGESP ?.....	5
3	Les contacts chez F2M CONSULTING	5
4	Constitution du dossier de recevabilité	6
5	Analyse de votre dossier de recevabilité	7
6	Entretien de positionnement	7
7	Accompagnement et Constitution du livret 2.....	7
8	Evaluation devant le jury	9
9	Exemples de questions posées par le jury.....	10
10	Checklist pour vous aider à préparer votre évaluation	11
11	Modèle CERFA	12

1 Les textes réglementaires

Code du travail – Articles L6411-1 à L6423-2

Texte original (extrait)

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles. »

👉 Le Code du travail dit clairement que tout salarié ou actif a le droit de transformer son expérience en diplôme. Autrement dit, si vous avez appris un métier en travaillant, vous pouvez demander une reconnaissance officielle de vos compétences, sans forcément retourner à l'école.

Code de l'éducation – Articles L335-5 et L613-3

Texte original (extrait)

« Les diplômes et titres à finalité professionnelle peuvent être obtenus par la voie de la validation des acquis de l'expérience. »

👉 Le Code de l'éducation confirme que les diplômes ne s'obtiennent pas uniquement en suivant des cours. Ils peuvent aussi être délivrés grâce à ce que vous avez appris dans la vie professionnelle ou associative. C'est une autre porte d'entrée vers la qualification.

Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022

Texte original (extrait)

« La validation des acquis de l'expérience constitue une voie d'accès à la certification professionnelle et participe à la sécurisation des parcours professionnels. »

👉 Cette loi rappelle que la VAE est un outil pour sécuriser votre parcours. Elle vous permet d'obtenir un diplôme qui correspond à vos compétences, afin de mieux évoluer dans votre carrière ou de changer de métier.

Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023

Texte original (extrait)

« La validation des acquis de l'expérience est organisée selon un parcours comprenant une demande de recevabilité, la constitution d'un dossier de validation et la présentation devant un jury. »

👉 Ce décret est le mode d'emploi de la VAE. Il fixe les étapes : déposer un dossier de recevabilité (Livret 1), rédiger un dossier de validation (Livret 2), puis passer devant un jury.

Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024

Texte original (extrait)

« Le jury de validation des acquis de l'expérience est composé de professionnels et de formateurs. Le salarié peut bénéficier d'un congé spécifique pour préparer sa démarche de VAE. »

👉 Ce décret précise deux choses :

- Le jury est composé de personnes compétentes (professionnels et enseignants).
- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander un congé VAE, c'est-à-dire du temps dédié pour préparer votre dossier et votre passage devant le jury.

Arrêté du 3 juillet 2025

Texte original (extrait)

« Le modèle de dossier de recevabilité est fixé par le présent arrêté. Les organismes certificateurs doivent proposer un accompagnement aux candidats engagés dans un parcours de VAE. »

👉 Cet arrêté dit : « Voilà la fiche officielle que tu dois remplir pour commencer ta VAE, et tu as droit à un accompagnement. »

Exemple : c'est comme si on te donnait une fiche toute prête avec des cases à remplir pour raconter ton histoire.



C'est le moment d'agir

EXAMPLE de parcours VAE pour le titre professionnel DGESP

« DGESP : Transformez votre expérience en diplôme, votre diplôme en légitimité, et votre légitimité en pouvoir d'agir. »

Modalités pas à pas

2 C'est quoi le DGESP ?

Le certificateur F2M CONSULTING a créé le titre professionnel **DGESP – Dirigeant Gestionnaire d'une Entreprise de Sécurité Privée**, spécialement conçu pour former et certifier les futurs dirigeants d'entreprises de sécurité privée.

⌚ Pourquoi ce titre est une opportunité unique ?

- Une certification officielle et reconnue par l'État.
- Un diplôme qui valorise vos compétences en management, stratégie et réglementation de la sécurité privée.
- Un atout majeur pour prendre la tête d'une entreprise de sécurité et développer votre activité.

🌟 Ce que vous gagnez

- La légitimité professionnelle indispensable pour diriger dans le secteur de la sécurité.
- Des perspectives d'évolution vers des postes à haute responsabilité.
- La reconnaissance officielle de vos acquis grâce à la VAE ou la formation.

3 Les contacts chez F2M CONSULTING

A. Les contacts

La première étape pour obtenir le titre DGESP par la VAE consiste à prendre contact avec F2M CONSULTING, l'organisme certificateur qui vous accompagnera dans toute la démarche.



06 47 27 55 75 : Laurence GILABERT

07 45 15 84 12 : Youcef REBZANI



vae@f2mconsulting.fr

En prenant contact avec F2M CONSULTING, vous bénéficiez d'un premier échange qui permet de répondre à toutes vos questions et de vérifier que votre dossier est bien recevable.

Cette étape initiale est essentielle : elle garantit que votre parcours correspond aux critères du titre DGESP et vous assure de pouvoir engager sereinement la démarche de VAE.

Nous vous conseillons de télécharger notre référentiel sur le site France COMPETENCES : ce document officiel décrit toutes les compétences attendues et vous aidera à préparer votre dossier en sachant exactement ce que le jury va évaluer.

Cliquer sur le libellé du diplôme, le référentiel se trouve en bas de la fiche de présentation.

4 Constitution du dossier de recevabilité

Après avoir pris contact avec F2M CONSULTING et vérifié que votre projet peut être recevable, vous devez compléter le formulaire officiel Cerfa n°12818*02, qui remplace l'ancien Livret 1.

Cerfa n°12818*02 – Demande de recevabilité VAE

Ce formulaire est la porte d'entrée officielle pour engager une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il ne s'agit pas d'un simple papier à remplir : c'est le document qui permet de vérifier que votre parcours correspond aux conditions exigées pour obtenir le diplôme DGESP.

◊ Explications rubrique par rubrique du Cerfa

Rubriques	Description	Conseil
1. Nature de la demande	Indiquez si c'est une première demande, un renouvellement ou une prolongation.	Soyez clair dès le départ : cochez la bonne case pour éviter toute confusion.
2. Certification visée	Mentionnez le diplôme ou titre que vous voulez obtenir (DGESP). DIRIGEANT GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE	Notez précisément l'intitulé officiel du titre pour éviter les erreurs.
3. État civil et situation	Renseignez vos coordonnées et votre statut actuel (salarié, indépendant, demandeur d'emploi...).	Vérifiez que vos informations sont à jour et cohérentes avec vos justificatifs.
4. Parcours scolaire	Indiquez vos diplômes et votre niveau d'études.	Même si vous n'avez pas de diplôme en sécurité, mentionnez tout ce qui valorise votre parcours.
5. Expériences professionnelles	Décrivez vos activités en lien avec le diplôme demandé.	Appuyez-vous sur le référentiel DGESP (4 blocs de compétences) pour structurer vos preuves.
6. Déclaration sur l'honneur	Signature confirmant que vos informations sont exactes.	Relisez attentivement avant de signer : vous engagez votre responsabilité.
7. Pièces justificatives	Lista des documents à joindre (attestations, certificats, bulletins de salaire...).	Fournissez tous les documents demandés ci-dessous et classez-les clairement pour faciliter la lecture.



Message aux candidats

« Vous n'êtes pas seuls face au Cerfa. L'équipe de F2M CONSULTING vous accompagne pas à pas pour compléter chaque rubrique, vérifier vos justificatifs et mettre en valeur vos expériences. Leur expertise est votre garantie : avec eux, votre dossier gagne en clarté, en solidité et en crédibilité. »

7 / Justificatifs à fournir :

Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité, CV, 2 photos d'identité
Copies des diplômes scolaire ou professionnel
Copies des attestations de formations
Copies bulletin de paye (12 mois) et des contrats de travail
Copies de KBIS et/ou statuts d'entreprise
Tout document attestant de vos expériences que vous jugerez utile
Les originaux seront à fournir lors de l'épreuve finale



5 Analyse de votre dossier de recevabilité

La recevabilité est une étape administrative essentielle qui permet de vérifier si votre demande de VAE peut être acceptée.

Déroulement

Délai de réponse : F2M CONSULTING dispose de deux mois pour valider ou invalider votre dossier, mais une première réponse est généralement donnée sous 1 semaine. Cette réponse vous sera apportée par courriel. Vous pouvez avancer sereinement : nous vérifions votre dossier rapidement et vous accompagnons avec réactivité pour que votre parcours VAE DGESP reste fluide et motivant

Documents complémentaires : il peut vous être demandé d'ajouter des pièces pour finaliser l'étude de votre demande.

Décision : une commission pédagogique se prononce :

Favorable : votre demande est recevable.

Défavorable : (lorsque les conditions ne sont pas remplies) , ex : si votre expérience est inférieure à un an ou trop éloignée du diplôme visé.

6 Entretien de positionnement

Après la phase de recevabilité, F2M CONSULTING organise un entretien de positionnement avec chaque candidat.

- Cet entretien est un moment d'échange bienveillant : il permet de discuter en détail du projet professionnel, de mettre en valeur les points forts déjà acquis et d'identifier les axes d'amélioration sans jugement.
- L'objectif est de donner au candidat une vision claire et personnalisée de son parcours VAE, afin qu'il se sente accompagné et en confiance.

Durant cet entretien, F2M CONSULTING présente également toutes les étapes qui suivent la recevabilité :

- Les modalités d'accompagnement possibles, pour ne jamais avancer seul.
- La présentation du livret 2, avec des explications concrètes sur la manière de le remplir.
- La préparation à l'entretien final devant le jury, afin que le candidat sache exactement à quoi s'attendre et puisse se sentir prêt.

 En résumé, cette étape n'est pas un examen mais un temps de soutien et de clarification. Elle vise à rassurer le candidat en lui montrant qu'il sera guidé pas à pas, avec des outils et un accompagnement adaptés à ses besoins.

7 Accompagnement et Constitution du livret 2

Accompagnement

L'accompagnement est une étape déterminante pour réussir votre démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Même s'il reste gratuit et facultatif, il est fortement conseillé car il constitue un véritable levier de réussite.



L'accompagnement vous permet de faire le point sur vos acquis, vous aide à structurer votre dossier de validation (livret 2) et à préparer l'évaluation avec le jury.

Il vous permet de mettre en valeur vos compétences, de les relier aux exigences du référentiel DGESP et aux attentes du jury.

Vous prépare efficacement à l'entretien final, en vous donnant des repères et des conseils pratiques. Il vous offre un soutien personnalisé, adapté à votre parcours et à vos besoins.

Il se déroule sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs, vous bénéficiez ainsi d'un diagnostic personnalisé qui vous aide à progresser en présentiel au centre de formation ou par téléphone ou par Visio.

Il peut inclure une orientation vers une formation complémentaire : soit en ligne via notre plateforme E-Learning soit en présentiel.

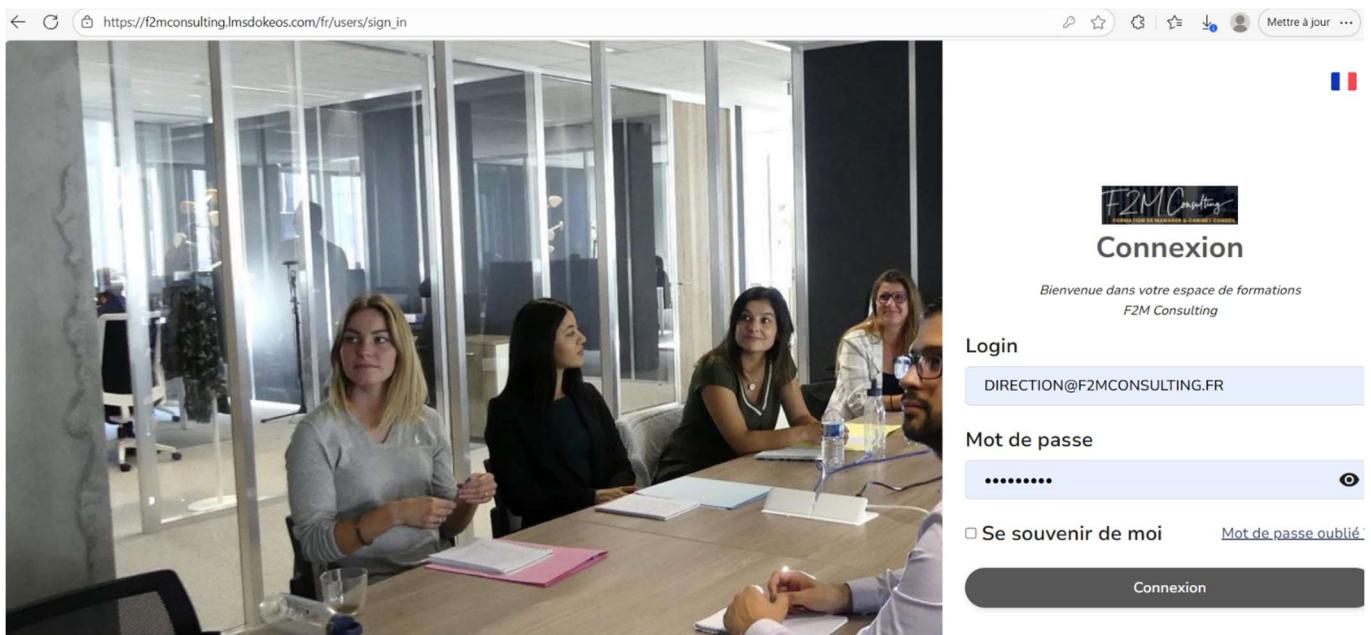
☞ *Attention : l'accompagnement ne consiste pas à remplir le livret 2 à votre place, mais à vous aider à comprendre son articulation et à mettre en valeur vos compétences issues de votre parcours.*

L'accompagnement est une étape clé car il ne sert pas seulement à préparer le livret 2 et l'entretien : il vous aide aussi à identifier vos besoins et à renforcer vos compétences grâce à des formations ciblées.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, le livret 2 vous sera remis avec une notice explicative.

💻 notre plateforme E-Learning : un outil conçu par des professionnels au service de votre réussite

Notre plateforme E-Learning est spécialement conçue pour accompagner les candidats dans leur parcours VAE. Elle constitue un espace de formation en ligne moderne et interactif, accessible à tout moment, qui vous permet d'avancer à votre rythme.



https://f2mconsulting.lmsdokeos.com/fr/users/sign_in

F2M Consulting

Connexion

Bienvenue dans votre espace de formations
F2M Consulting

Login

DIRECTION@F2MCONSULTING.FR

Mot de passe

.....

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié](#)

Connexion

⌚ Ses atouts principaux

Suivi personnalisé : grâce à un système d'horodatage, votre progression est enregistrée et vous pouvez visualiser vos avancées étape par étape.

Modules interactifs : des contenus clairs et pratiques pour renforcer vos compétences et préparer efficacement votre dossier.

Quizz de validation : chaque module intègre des exercices sous forme de quizz. En fonction de chaque bloc de compétences, une note minimale entre 12/20 et 14/20 est requise pour valider vos acquis et sécuriser votre parcours.

Flexibilité : vous pouvez suivre les cours où et quand vous le souhaitez, en ligne, avec la possibilité de compléter par des sessions en présentiel si nécessaire. (un regroupement et accompagnement par des formateurs très qualifiés et expérimentés, avant examen, est très recommandé pour consolider vos compétences et augmenter vos chances de réussite.)

La plateforme E-Learning est bien plus qu'un simple outil : c'est un véritable partenaire de réussite. Elle vous aide à combler d'éventuelles lacunes, à consolider vos connaissances et à avancer avec confiance vers la certification.

Constitution et dépôt du livret 2

Le livret 2 est la pièce maîtresse de votre VAE et **vous sera remis par notre équipe**. C'est ici que commence le véritable travail. Le livret 2 est votre outil principal pour convaincre le jury que vos compétences et votre expérience correspondent au diplôme ou à la certification visée. Il doit présenter vos expériences significatives, vos compétences et vos preuves en lien avec le référentiel DGESP. Votre livret 2 devra être remis à F2M CONSULTING moins de 1 an après la date de recevabilité.

le livret 2 est votre dossier de preuves. Plus il est structuré, précis et pertinent, plus il met en valeur votre parcours et augmente vos chances de validation.

Ce que vous devez faire :

- Vous apprécier le référentiel du diplôme ou de la certification afin de comprendre les attentes.
- Collecter et rassembler les preuves directes (documents, attestations, certificats).
- Associer à chaque point du référentiel une expérience significative pour constituer les preuves indirectes.
- Sélectionner avec discernement les expériences les plus pertinentes.
- Rédiger des descriptions précises et détaillées de vos missions.

La structure attendue d'un livret 2 :

- Un livret 2 solide et bien construit comprend généralement :
- Une introduction expliquant votre démarche et vos motivations, pour donner au jury une vue d'ensemble de votre parcours.
- Un tableau autobiographique (CV détaillé), intégrant éventuellement vos activités bénévoles.
- Des fiches mission/activité, directement reliées au référentiel, avec des exemples concrets de vos savoir-faire.
- Un descriptif de vos réalisations personnelles et apprentissages en dehors du cadre professionnel.
- Un tableau récapitulatif et auto-évaluatif de vos savoirs, y compris personnels (passions, pratiques).
- Vos centres d'intérêt et influences.
- Les documents justificatifs annexes nécessaires à la validation.

C'est votre carte de visite auprès du jury : plus il est clair, précis et structuré, plus il met en valeur votre parcours et augmente vos chances de réussite.

8 Evaluation devant le jury

Après avoir déposé son livret 2 (soit 15 jours avant l'évaluation), le candidat est convoqué devant un jury de 2 professionnels ((dirigeants, experts, formateurs). Ce jury ne fait pas partie du personnel F2MConsulting mais agréé par notre équipe en fonction d'une liste de pré-requis et de qualifications.

La date d'évaluation sera communiquée au candidat via une convocation officielle par courriel.

Comment se réalise l'évaluation ?



Dans une démarche de qualité et de transparence, F2M Consulting a mis en place un contrôleur dédié qui assiste à chaque séance d'évaluation des candidats, il ne fait pas partie du jury.

Sa présence constitue une garantie supplémentaire pour le bon déroulement de la session. Le contrôleur veille au respect du cadre méthodologique, à l'équité des échanges entre le jury et le candidat, et à la conformité du processus avec les exigences du titre DGESP. Il intervient en tant qu'observateur neutre, garantissant un environnement serein, structuré et propice à une évaluation juste et rigoureuse.

👉 Ce dispositif constitue une garantie supplémentaire pour le candidat, qui peut ainsi évoluer dans un environnement serein, structuré et conforme aux exigences du titre DGESP.

Le jury analyse votre livret 2, il vérifie :

- la cohérence des expériences avec le référentiel de compétences.
- La pertinence des preuves directes (documents, attestations) et indirectes (descriptions, exemples)
- Le niveau de maîtrise démontré dans chaque bloc de compétences.

Le jury cherche avant tout à s'assurer que le candidat maîtrise réellement les compétences attendues pour diriger et gérer une entreprise de sécurité privée.

Mise en situation professionnelle (si prévue)

Dans certains cas, une mise en situation réelle ou reconstituée est organisée.

Elle permet de vérifier les compétences pratiques, surtout si le candidat a eu des difficultés d'écriture ou si des points restent flous.

Exemple : simulation de gestion d'un contrat, organisation d'une mission de sécurité, ou résolution d'un problème opérationnel.

Entretien oral

- Le candidat est invité à un entretien individuel :
- Le jury vérifie l'authenticité des informations du livret 2.
- Il évalue la maîtrise des compétences attendues dans les 4 blocs du référentiel DGESP.
- Il pose des questions complémentaires pour éclaircir certains points ou approfondir la pratique du candidat.
- L'entretien est aussi l'occasion pour le candidat de mettre en avant ses motivations et son projet professionnel.

Grille d'évaluation

L'ensemble des compétences est évalué à partir d'une grille officielle :

- Chaque bloc est noté selon des critères précis.
- Les preuves fournies et les réponses orales sont croisées pour garantir l'objectivité.

Délibération

À l'issue de l'entretien, le jury se réunit pour délibérer.

Trois issues possibles :

- 1) Validation totale → obtention du titre DGESP.
- 2) Validation partielle → certains blocs sont validés, d'autres non, le candidat doit se représenter à une autre épreuve sur le ou les blocs en échec.
- 3) Refus → le candidat est invité à renforcer son dossier ou son expérience avant une nouvelle présentation.

9 Exemples de questions posées par le jury

Bloc	Question / Exemple
Cadre légal et conformité	Quelles sont les principales obligations légales d'un dirigeant en sécurité privée ?
Cadre légal et conformité	Donnez un exemple où vous avez dû adapter vos pratiques suite à une évolution réglementaire.
Gestion financière et commerciale	Comment établissez-vous un budget prévisionnel pour votre entreprise ?
Gestion financière et commerciale	Racontez une situation où vous avez négocié un contrat important.
Management et organisation des activités	Comment organisez-vous la planification des missions de vos agents ?
Management et organisation des activités	Donnez un exemple de difficulté rencontrée dans le management d'équipe et comment vous l'avez résolue.
Qualité, sécurité et prévention des risques	Quelles procédures avez-vous mises en place pour garantir la qualité des prestations ?
Qualité, sécurité et prévention des risques	Décrivez une action de formation ou de sensibilisation que vous avez organisée pour vos agents.

10 Checklist pour vous aider à préparer votre évaluation

To Do List



Relire attentivement mon livret 2 et vérifier la cohérence avec le référentiel de compétences.



Préparer des exemples concrets de situations professionnelles pour illustrer mes acquis.



Anticiper les questions possibles du jury et réfléchir aux réponses claires et précises.



Être prêt à expliquer et défendre l'authenticité des informations fournies dans le dossier.



Réviser les points clés de mon parcours pour montrer ma maîtrise globale des compétences.



Me préparer à une éventuelle mise en situation professionnelle (réelle ou reconstituée).



Arriver à l'entretien avec une attitude professionnelle et confiante.



Préparer une conclusion personnelle : savoir mettre en avant vos motivations, votre projet professionnel et montrer comment la certification s'inscrit dans la suite de votre parcours.

11 Modèle CERFA



N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande :

Renouvellement:

Prolongation :

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :
(s'il y a lieu)

Prénom(s) :
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance / / Sexe : Féminin Masculin Commune de naissance :

Département ou collectivité ouverte mer de naissance : ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE, EEE Autre

Adresse N° de la voie Type de voie (rue, avenue) Nom de la voie

Complément d'adresse :

Code Postal : Commune : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel :

Vous êtes actuellement :

1. En situation d'emploi : CDI : CDD, CDD d'usage et intérim : Travailleur indépendant, artisan, profession libérale :

Fonctionnaire : Militaire : Contrat aidé ou contrat en alternance :

2. En inactivité

3. En recherche d'emploi Inscrit à Pôle emploi : Oui Non Depuis :

Êtes-vous indemnisé(e) : 1 - au titre de l'assurance chômage (Allocation de retour à l'emploi) Oui Non

2 - au titre du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle Oui Non

Êtes-vous allocataire de minima sociaux : Oui Non

4. Autres Volontaire : Mandat électoral :

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé : Oui Non

Page sur

RUBRIQUE 4 : Niveau de formation/Certification(s) obtenue(s) à la date de votre demande

(cf.notice : se reporter aux définitions de la rubrique selon le numéro du renvoi et inscrire les codes correspondant à votre situation)

Dernière classe suivie(1) : Titre ou diplôme le plus élevé obtenu en France (2) : Autre certification obtenue en France(3) :

Attestation de comparabilité d'un diplôme délivré dans un pays étranger(4) : niveau V niveau IV niveau III niveau II niveau I

Attestation de reconnaissance d'études/et ou de formation/s suivie/s à l'étranger (5) : Oui Non

Partie(s) de certification professionnelle obtenue/s(6) : Oui Non

Si vous possédez une certification ou partie/s de certification professionnelle inscrite/s au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en rapport avec la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la validation des acquis de l'expérience (VAE), indiquez son ou leur/s intitulé/s exact/s :

Indiquez les éventuelles formations courtes suivies dans le cadre de la formation continue (stage, certification,...), en relation avec la certification visée :

RUBRIQUE 5 : Information concernant votre expérience en rapport direct avec la certification visée

Cette rubrique va servir à vérifier la durée et le rapport direct de votre expérience avec la certification que vous visez. Ce rapport direct entre votre/vos activité/s exercée/s et la certification visée sera apprécié par l'autorité en charge de la certification. Dans le tableau ci-dessous, vous devez décrire, parmi les activités exercées dans le cadre d'un emploi, d'une fonction ou d'une formation en milieu professionnel, celles qui correspondent au référentiel de cette certification. Vous pourrez vous procurer ce référentiel soit auprès de l'autorité en charge de la certification, sur son site internet ou sur www.vae.gouv.fr pour les principaux organismes certificateurs.

Classez vos expériences en commençant par la plus récente. Vous pouvez dupliquer autant de tableau que nécessaire à la description de votre expérience. Compléter chaque colonne selon les informations fournies dans la notice explicative ainsi que chaque ligne du tableau ci-dessous et éventuellement de la page suivante pour chaque emploi/fonction ou formation concernés par les activités à décrire.

Les champs marqués d'une étoile rouge *** "sont obligatoires (attention, les rubriques des colonnes 5 et 7 sont obligatoires uniquement pour les statuts mentionnés).**

1 Statut au moment où vous avez exercez la/les activité/s *	2 Emploi ou fonction occupée *	3 Nom et adresse de l'organisme dans lequel les activités ont été exercées *	4 Famille professionnelle de l'emploi ou de la fonction occupée *	5 Certification et niveau de formation suivie (uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 8, 9, 13 ou 14 dans la colonne 1) *	6 Périodes d'exercice des activités pour chaque expérience (selon le statut renseigné colonne 1) *	7 Modalité de temps de travail (uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 1 à 7 ou 11 dans la colonne 1) *	8 Durée totale de chaque période d'activité/s en milieu professionnel (en heure) *	9 Activités exercées en rapport direct avec la certification visée *

RUBRIQUE 6 : Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), , déclare sur l'honneur

- ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de présentation devant un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience
- que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la certification mentionnée à la rubrique 2 du présent formulaire constitue l'unique demande pour cette certification pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à :

le :

Signature du/de la candidat/e :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1);

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes (code pénal art.441-6);

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaiement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).

RUBRIQUE 7 : Réservé à l'organisme certificateur (ne pas remplir)

Dossier reçu le

Dossier complet le

N° d'identifiant

Niveau de certification visé, le cas échéant

Code du diplôme

Niveau de certification visé, le cas échéant

Décision de recevabilité : favorable défavorable

Date de décision de la recevabilité

Date limite de validité de la recevabilité (le cas échéant)



F2M CONSULTING
244 ROUTE DE SEYSES
31100 TOULOUSE

vae@f2mconsulting.fr

« F2M Consulting : l'expertise VAE au service de
votre réussite »

Accompagnement personnalisé, transparence et
qualité... tout est pensé pour vous conduire vers
l'obtention du titre DGESP.